

12 JUIN 2018

Séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur, MRC des Jardins de Napierville, tenue au centre communautaire, situé au 119, Renaud, à Saint-Jacques-le-Mineur mardi le 12 juin 2018.

Madame Édith Létourneau, directrice générale adjointe est aussi présente et agit comme secrétaire.

Ouverture de la séance

Madame la mairesse informe l'assistance que la séance ordinaire est ouverte à 19h05.

Environ quinze (15) personnes étaient présentes dans la salle.

2018-06-152 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Ève Boutin, appuyé par Monsieur le conseiller Marc Lamarre, et il est résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'approuver l'ordre du jour laissant le point varia ouvert à toute question d'intérêt public et en ajoutant le point 12.7, à savoir :

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE DES MEMBRES

Étaient présents les membres du Conseil suivants :

Monsieur Richard Lestage, au poste No. 1,
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4,
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5;
Monsieur François Ledoux, au poste No. 6.

Était absent le membre du conseil suivant :

Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2,

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour;

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUE

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2018;
- 3.2 Dépôt des états financiers 2017;
- 3.3 Rapport de la mairesse
- 3.4 Résolution approuvant la résiliation du solde pour le matricule No. 1117-85-5513-54 ;
- 3.5 Résolution approuvant la fermeture des bureaux municipaux les vendredis en après-midi à partir du congé de du 22 juin, jusqu'au 31 août inclusivement;
- 3.6 Résolution approuvant la date du 25 juin, pour la fermeture du bureau pour la Fête Nationale, et du 2 juillet pour la Fête du Canada;
- 3.7 ANNULÉ
- 3.8 Résolution approuvant le choix des candidats pour le programme Emploi-Été-Canada 2018;
- 3.9 ANNULÉ
- 3.10 Résolution autorisant la poursuite des activités du Grenier aux mille trouvailles au 95 Principale, pour une période additionnelle de 6 mois;

12 JUIN 2018

- 3.11 Résolution approuvant les améliorations d'aménagement intérieur au 95 Principale pour la poursuite des activités du Grenier aux mille trouvailles.
 - 3.12 Résolution approuvant l'application d'un scellant sur la partie de l'entrée charretière située dans l'emprise municipale de la rue pour donner suite à une demande d'un citoyen;
 - 3.13 . Résolution approuvant le règlement 2018-370 intitulé : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ANNEXION D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON;
 - 3.14 Résolution approuvant l'offre de service d'honoraires professionnels d'une firme d'avocats;
 - 3.15 Résolution approuvant la période de vacances estivales des employés municipaux et du directeur général;
 - 3.16 Résolution approuvant des choix d'activités pour la Fête familiale qui se tiendra le 25 août 2018;
4. **FINANCES ET TRÉSORERIE**
- 4.1. Adoption des comptes à payer ;
5. **INFORMATIONS SERVICES ET ASSOCIATIONS**
- 5.1 . Informations concernant la bibliothèque municipale ;
6. **INFORMATIONS AUX CITOYENS DE LA MAIRESSE**
7. **1^{ère} PÉRIODE DE QUESTIONS**
8. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 8.1 Informations sur le SSI de Saint-Jacques-le-Mineur;
 - 8.2 ANNULÉ
 - 8.3 Résolution approuvant la démission du pompier Jacob Vaillancourt;
9. **TRAVAUX PUBLIC**
- 9.1. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement modifiant le règlement relatif à la limite de vitesse sur le Boul. Édouard;
 - 9.2. Avis de motion abrogeant l'article 2.7 du règlement 2017-356 et qui concerne les nuisances;
 - 9.3. Résolution approuvant l'annulation des contraventions émises en vertu de l'article 6.1.1. du règlement 2017-356, à la Carrière Demix;
 - 9.4. ANNULÉ
 - 9.6 Résolution approuvant le changement du panneau numérique indiquant la vitesse sur le Boul. Édouard VII endommagé le 4 mai 2018;
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
- 10.1. Résolution approuvant les soumissions concernant l'aménagement de l'aire de jeux (bordures en bois et couvre-sol de sécurité) du parc de la rue Des Meuniers;
 - 10.2. Résolution approuvant le règlement d'urbanisme;
11. **HYGIÈNE DU MILIEU**
12. **DIVERS**
- 12.1 Résolution approuvant une commandite pour l'activité de théâtre dirigée par Mme Josiane Roy (150 \$);
 - 12.2 Résolution approuvant une commandite pour l'Association de soccer de Saint-Jacques-le-Mineur (250\$);
 - 12.3 Résolution approuvant un don du Grenier aux mille trouvailles à l'OPP (250 \$);
 - 12.4 Résolution approuvant l'octroi d'un montant du Grenier aux mille trouvailles au Comité d'entraide de Saint-Jacques-le-Mineur (500 \$);

12 JUIN 2018

- 12.5 Résolution approuvant l'octroi d'un montant du Grenier aux mille trouvaillies pour l'activité de théâtre (100 \$);
- 12.6 Résolution approuvant l'octroi d'un montant du Grenier aux mille trouvaillies pour le club de soccer de Saint-Jacques-le-Mineur (250 \$)
- 12.7 Résolution approuvant de la nomination d'un maire suppléant;

- 13. 2^{ème} PÉRIODE DE QUESTIONS
- 14. PROCHAINE RENCONTRE (10-07-2018)
- 15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

∞ ADOPTÉ ∞

2018-06-153 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2018

Les membres du Conseil, ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 8 mai 2018, plus de 72 heures avant la présente assemblée, il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Brault, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Lestage et il est résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, de dispenser la directrice générale adjointe d'en faire la lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2018 tel que présenté et rédigé.

∞ ADOPTÉ ∞

2018-06-154 - Dépôt des états financiers 2017

Madame la Mairesse Lise Sauriol dépose les états financiers 2017.

2018-06-155 - Rapport de la mairesse

Madame la Mairesse Lise Sauriol dépose le rapport de la mairesse et en fait la lecture.

RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT- JACQUES-LE-MINEUR 2018

AUX CITOYENNES ET CITOYENS DE SAINT-JACQUES-LE- MINEUR

Conformément aux dispositions de l'article 955 du Code Municipal, il m'est agréable de vous soumettre les renseignements suivants:

ÉTATS FINANCIERS DE 2017 ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

La vérification des états financiers de 2017 a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada par la firme MICHEL BEAULIEU CPA Inc. Pour 2017, les revenus de fonctionnement ont totalisé 2 983 779 \$ et les charges, remboursement de la dette à long terme et autres affectations ont atteint la somme de 2 699 516 \$ dégageant ainsi un excédent de fonctionnement de 284 263 \$. Pour ce qui est des activités d'investissement, les revenus et affectations ont totalisé 1 384 496 \$ alors que le montant dépensé en immobilisations pour l'exercice était de 1 035 864 \$; l'excédent d'investissement ainsi constaté de 348 632 \$. Le bilan de la municipalité au 31 décembre 2017 nous indiquait que l'excédent de fonctionnement non affecté s'élevait à 554 146 \$ alors que l'excédent de fonctionnement affecté et fonds réservés étaient de 68 000 \$. Le rapport financier de 2017 a été lu, discuté et approuvé lors de la séance ordinaire du 12 juin 2018.

12 JUIN 2018

RÉALISATIONS, PROJETS EN COURS ET ORIENTATIONS FUTURES

Plusieurs dossiers majeurs ont été finalisés en 2017-2018. Au niveau des infrastructures en eau potable et de traitement des eaux usées, les branchements sont maintenant complétés à 96 %.

En ce qui concerne les infrastructures communautaires, le sous-sol du Centre communautaire a été décontaminé et est maintenant fonctionnel. La devanture a été sécurisée en attente des travaux de réfection de la façade, du clocher et du parvis. Les processus d'appel d'offre et devis sont en cours et nous prévoyons compléter les travaux d'ici le 31 décembre 2018.

La conservation de notre patrimoine bâti a aussi retenu notre attention. Grâce à nos employés et à la supervision de M. Denis Gauthier, Jacqueminois et artisan émérite, notre chapelle-reposoir a été restaurée, une cérémonie commémorative incluant le dévoilement d'une plaque historique a eu lieu en juin 2017. Dans le courant de l'été, nous prévoyons installer des projecteurs qui mettront en valeur ce joyau de notre histoire.

Au niveau du développement résidentiel, nous poursuivons le travail en cours. Les phases 1 et 2 des Jardins Saint-Jacques sont à proprement parler presque terminées et des pourparlers sont en cours quant à l'aménagement de la phase 3 et l'utilisation de la bande qui longe le boulevard Édouard VII en façade des Jardins. En accord avec notre objectif de densification du noyau urbain, nous continuons d'être à l'écoute d'éventuelles propositions pour de nouveaux projets domiciliaires. Plusieurs projets intégrés sont présentement à l'étude. Concernant l'urbanisme, le processus de refonte de nos règlements est presque complété à 100%, nous adoptons les règlements le 12 juin. Par la suite, nous attendrons l'avis de conformité avec le schéma d'aménagement que nous délivrera la MRC. Nous prévoyons que nos nouveaux règlements entreront en vigueur vers la fin de l'été.

Au niveau de l'aménagement du territoire et dans une optique de favoriser les saines habitudes de vie, le maintien et l'amélioration des parcs et espaces verts ont été une de nos préoccupations majeures. Le terre-plein en face de l'église a été inauguré et nommé "Place Bénonie-Guérin" en juin dernier. Les arbres qui s'y trouvaient, infestés par l'agrile du frêne, ont été abattus l'automne dernier et, grâce à la planification et au travail de nos bénévoles du Pousse-vert, la plantation de nouveaux arbres est prévue pour le samedi 9 juin. Le sentier pédestre derrière le Centre communautaire a été nettoyé par les conseillers et des bénévoles et nous pouvons enfin procéder à l'installation de 5 stations d'exercices qui proposeront deux niveaux de difficulté. Le sentier sera reboisé au fil des ans avec des essences nobles afin de compenser la perte des arbres qui ont dû être coupés. Nous prévoyons également en 2018 l'aménagement d'un corridor piétonnier sur lequel 13 bancs de parc seront installés. Il partira du Centre communautaire, traversera le noyau urbain par la rue Principale et terminera au parc du Triangle où une gloriette sera aménagée. Dans les Jardins Saint-Jacques, une nouvelle aire de jeu a récemment été aménagée pour les enfants. Il ne reste qu'à délimiter l'enceinte des installations avec une bordure de bois et un couvre-sol rendant le tout plus sécuritaire. Le tout sera finalisé sous peu. En ce qui concerne le Parc Camille Beaudin qui a été inauguré en juin dernier, deux nouveaux terrains de soccer ont récemment été aménagés. La pose des filets et le marquage des terrains se feront très bientôt.

12 JUIN 2018

En 2017, le Service de Sécurité Incendie a connu des changements majeurs avec l'arrivée de notre Chef pompier intérimaire, M. Danny Deragon qui a procédé à une rationalisation des ressources matérielles et humaines à la suite de laquelle nous avons entamé des discussions avec les municipalités voisines (Saint-Cyprien-Napierville et Saint-Philippe) qui pourraient déboucher sur des ententes inter municipales à court et moyen terme. Un consultant externe, chargé du devis qui a été présenté à ces municipalités, procède actuellement à l'analyse des offres de partenariat déposées le 1 juin dernier.

J'aimerais, en terminant, souligner l'apport et le dévouement exceptionnel de nos bénévoles qui, encore une fois en 2017 et en ce début de 2018, travaillent à dynamiser, embellir et faire grandir notre petite communauté. Je remercie aussi l'équipe du bureau municipal pour leur engagement et leur professionnalisme.

RÉMUNÉRATION ANNUELLE DES ÉLUS

Pour satisfaire aux exigences de l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, nous vous soumettons les renseignements suivants concernant la rémunération des membres du conseil pour 2017.

	Mairesse	Conseillère et Conseiller
Rémunération	9 501 \$	3 166 \$
Allocation de dépenses	3 167\$	1 583 \$
Rémunération MRC	3 937 \$	
Allocations de dépenses	1 968 \$	

LISTE DE TOUS LES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 2000\$, TOTALISANT UN MONTANT DE PLUS DE 25 000 \$ AVEC UN MÊME CONTRACTANT 2017

Conformément aux dispositions de l'article 955 du Code Municipal, nous vous présentons ci-dessous la liste de tous les contrats, par compagnies, comportant une dépense de 2 000 \$ totalisant un montant de plus de 25 000 \$ accordés depuis le dernier rapport de la Mairesse. (Du 1er novembre 2015 au 31 octobre 2016).

FOURNISSEURS	DESCRIPTION SOMMAIRE	MONTANT TOTAL TAXES INCLUSES
Cargill Limited	Sel de déglacage	36 611.05 \$
Gestion & Construction métropolitain Inc.	Bâtiment pour réservoir aqueduc municipal (balance de paiement)	104 382.96 \$
Dunton Rainville SENC	Frais juridiques- plusieurs contrats frais totaux	32 074.34 \$
Eurovia Québec Construction Inc.	Accotement Édouard-VII et changement d'un ponceau	322 701.21 \$
Eurovia Québec Construction Inc.	Pavage rang Saint-André	236 287.18 \$
Groupe LML	Quittance finale travaux sur bâtiment réservoirs	33 708.03 \$
Hydro-Québec	Ensemble des bâtiments et luminaires	45 942.93 \$
Les entreprises électriques Angers	Installation de luminaires sur Ruisseau-des-Noyers	9 686.64 \$
Les entreprises électriques Angers	Installation de poteaux et filets sur les nouveaux terrains de soccer	14 371.88 \$
L'équipe Marcil Inc.	Colmatage d'asphalte sur tout le territoire	75 426.65 \$
Michel Beaulieu, CA	Audit et vérifications comptables	35 211.10 \$
Sûreté du Québec	Service de police	179 386.00 \$

12 JUIN 2018

MRC des Jardins de Napierville	Collecte du recyclage	29 395.87 \$
MRC des Jardins de Napierville	Collecte des ordures	93 663.00 \$
Multi-surfaces Giguère Inc.	Construction des nouveaux terrains de soccer	110 831.66 \$
PG Solutions Inc.	Logiciels de comptabilité, gestion du territoire & sécurité civile. Sauvegardes externes, Unité d'évaluation en ligne.	41 968.22 \$
Rezocom	Achat nouveau serveur et entretien du réseau	31 183.02 \$
Simo Management inc.	Surveillance et entretien des réseaux aqueduc et égouts	37 366.94 \$
Transport Donald Bourgogne Inc.	Déneigement des routes	238 829.34 \$
Turcotte 1989 Inc.	Quittance finale travaux sur bâtiment réservoirs	48 379.80 \$

Le 12 juin 2018

Lise Sauriol, mairesse

2018-06-156 - Résolution approuvant la résiliation du solde pour le matricule No. 1117-85-5513-54

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'approuver la résiliation du compte du matricule 1174-85-5513-54, au montant de 251.44 \$ qui sera transféré dans le compte des mauvaises créances.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No 1	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	5	

∞ ADOPTÉ ∞

2018-06-157 - Résolution approuvant la fermeture des bureaux municipaux les vendredis en après-midi à partir du congé de du 22 juin, jusqu'au 31 août inclusivement

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, d'approuver la fermeture des bureaux municipaux les vendredis en après-midi à partir du 22 juin jusqu'au 31 août inclusivement.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No 1	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	5	

∞ ADOPTÉ ∞

12 JUIN 2018

2018-06-158- Résolution approuvant la date du 25 juin, pour la fermeture du bureau pour la Fête Nationale, et du 2 juillet pour la Fête du Canada

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, d'approuver les dates du 25 juin pour la fermeture du bureau municipal pour la Fête Nationale et du 2 juillet 2018 pour la Fête du Canada.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No 1	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	<u>5</u>	

∞ ADOPTÉ ∞

Point 3.7- ANNULÉ

2018-06-159 - Résolution approuvant le choix des candidats pour le programme Emploi-Été-Canada 2018

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, d'approuver le choix des candidats pour le programme Emploi-Été-Canada 2017, soit :

Réceptionniste : Madame Sandryne Courtemanche;

Entretien aux espaces verts : Monsieur William Pronovost.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No 1	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	<u>5</u>	

∞ ADOPTÉ ∞

Point 3.9 - ANNULÉ

2018-06-160 - Résolution autorisant la poursuite des activités du Grenier aux mille trouvailles au 95 Principale, pour une période additionnelle de 6 mois

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, de prolonger l'activité du Grenier aux mille trouvailles au 95, rue Principale pour une période additionnelle de six (6) mois.

12 JUIN 2018

Le Grenier aux milles trouvailles est aussi autorisé à procéder à l'installation de tablettes, de pôles et à effectuer différents travaux de peinture à ses frais.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No 1	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	5	

∞ ADOPTÉ ∞

2018-06-161 - Résolution approuvant l'application d'un scellant sur la partie de l'entrée charretière située dans l'emprise municipale de la rue pour donner suite à une demande d'un citoyen

Il est proposé, appuyé et il est résolu MAJORITAIREMENT, par les membres du Conseil présents, d'approuver l'application d'un scellant sur la partie de l'entrée charretière du 83, rue Potvin. Le scellant sera appliqué uniquement dans l'emprise municipale de la rue afin de sceller la fissure.

La demande de remplacement de la partie du pavage fissuré présenté par le citoyen ne sera pas réalisée.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No 1	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,		X
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	4	<u>1</u>

∞ ADOPTÉ ∞

2018-06-162 - Résolution approuvant le règlement 2018-370 intitulé : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ANNEXION D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, d'approuver le présent règlement numéro 2018-370 : *Règlement décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington* :

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES-LE-MINEUR

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-370
RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ANNEXION D'UNE
PARTIE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE**

12 JUIN 2018

SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON

- CONSIDÉRANT** qu'une partie du territoire de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington contiguë à celui de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur;
- CONSIDÉRANT** les pouvoirs limités des municipalités à l'extérieur de leur territoire;
- ATTENDU QU'** une municipalité locale peut, en vertu des articles 126 et suivants de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (L.R.Q. chapitre O-9), étendre les limites de son territoire en y annexant, en tout ou en partie, le territoire contigu d'une autre municipalité locale;
- ATTENDU QU'** un avis de motion a été préalablement donné le 8 mai 2018;
- EN CONSÉQUENCE,** il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'approuver le règlement suivant, portant le numéro 2018-370, est adopté.

ARTICLE 1

La partie du territoire de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington délimitée par la description et le plan ci-joints faits le 19 avril 2011 par Monsieur Denis Moreau arpenteur-géomètre, faisant référence à ses minutes 1863, est annexée au territoire de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur.

ARTICLE 2

L'annexion est faite à la condition suivante :

Condition 1

Le territoire décrit à l'article 1 du présent règlement sera, à la date d'entrée en vigueur du règlement d'annexion, rattaché au

SECTEUR DU RANG DU COTEAU

Cette mention est valable soit aux fins de toute élection antérieure à la première élection générale tenue après l'entrée en vigueur de l'annexion, soit, dans le cas où cette entrée en vigueur survient après celle de la division en districts électoraux effectuée aux fins de cette première élection générale, aux fins de toute élection antérieure à la deuxième élection générale tenue après l'entrée en vigueur de l'annexion.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ, PAR LE VOTE AFFIRMATIF DE LA MAJORITÉ ABSOLUE DES MEMBRES DU CONSEIL, À LA SÉANCE DU 12 juin 2018.

12 JUIN 2018

Mairesse

Directeur général/secrétaire-trésorier

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No 1	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	5	

∞ ADOPTÉ ∞

2018-06-163 - Résolution approuvant l'offre de service d'honoraires professionnels d'une firme d'avocats

Il est proposé, appuyé et il est résolu MAJORITAIREMENT, par les membres du Conseil présents, d'approuver l'offre de services juridiques en droit municipal de la firme DHC Dufresne Hébert Comeau avocats au coût (avant taxes) de :

Forfait téléphonique	400 \$ par année
Taux horaire maximum	150 \$
Frais de déplacement interurbains	Aucun frais
Perception de taxes municipales	Honoraires de 10% des montants perçus

Les personnes autorisées à utiliser le forfait téléphonique sont les suivantes :

Mme Lise Sauriol, mairesse
M. Alexandre Brault, conseiller
M. Jean-Pierre Cayer, directeur général.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No 1	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		<u>x</u>
Total	5	<u>1</u>

∞ ADOPTÉ ∞

2018-06-164 - Résolution approuvant la période de vacances estivales des employés municipaux et du directeur général

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, que les vacances en 2018 des employés soient approuvées.

Employés	Période demandée
----------	------------------

12 JUIN 2018

Jean-Pierre Cayer, directeur général	24 juin au 8 juillet inclusivement
Édith Létourneau Coordonnatrice en aménagement et inspection	22 juillet au 4 août 2018
Marie-Josée Vanasse, trésorière	22 juillet au 4 août 2018
Sandryne Courtemanche adjointe administrative	25 juillet au 1 ^{er} août 2018

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No 1	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	5	

∞ ADOPTÉ ∞

2018-06-165- Résolution approuvant des choix d'activités pour la Fête familiale qui se tiendra le 25 août 2018

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, d'approuver la fourniture de services des entreprises suivantes pour la Fête familiale Saint-Jacques-le-Mineur qui se tiendra le 25 août 2018 :

Activités	Heures	Entreprise	Prix
Chansonnier : Steve Pontbriand	17h à 21h	Agence Hugues Pomerleau	650 \$ (avant taxes)
Maquillage pour enfants	13h à 17h	Coralicréation	200 \$

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No 1	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	5	

∞ ADOPTÉ ∞

2018-06-166 - Adoption des comptes à payer

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lestage, appuyé par Monsieur le conseiller François Ledoux et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, que les comptes à payer du mois de mai 2018, sur la liste préparée à cet effet, soient adoptés tels que présentés :

Le total des **comptes à payer** de mai 2018 à même le fonds général est de 101 212.08 \$;

12 JUIN 2018

Le total des dépenses en immobilisations pour le mois de mai 2018 : 127 104.20 \$;

Le total des **paies** de mai 2018 : 60 087.18 \$.

Pour un total des comptes à payer de mai 2018 de 288 403.46 \$.

∞ ADOPTÉ ∞

POINT 5 .INFORMATIONS CONCERNANT LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Aucune information.

POINT 6 - INFORMATIONS AUX CITOYENS DE LA MAIRESSE - 19H39

- Remerciements des Bénévoles, conseillers pour les travaux réalisés pour l'embellissement du sentier derrière le Centre communautaire et la Place Dr Bénonie-Guérin;

POINT 7 - 1ÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS 19H40

- Discussion sur les besoins de nettoyage des fossés sur la terrasse Deneault et l'état du pavage
- Discussion sur les dégâts causés par le déneigement;
- Informations sur le point 3.7 et 3.9 : des points annulés.

Fin de la période de question à 19h47

POINT 8 - INFORMATIONS SUR LE SSI DE SAINT-JACQUES-LE-MINEUR

Point 8.2 - ANNULÉ

2018-06-167 - Résolution approuvant la démission du pompier Jacob Vaillancourt

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, d'approuver la démission du pompier à temps partiel, Monsieur Jacob Vaillancourt, qui est effective en date du 1 juin 2018.

La municipalité remercie Monsieur Vaillancourt pour les années consacrées au SSI de la Caserne 33.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No 1	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	5	

∞ ADOPTÉ ∞

12 JUIN 2018

2018-06-168 - Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement modifiant le règlement la limite de vitesse sur le Boul. Édouard

Un avis de motion est, par la présente, donné par Monsieur le conseiller Marc Lamarre qu'un projet de règlement portant le numéro 2018-371 intitulé «**Règlement modifiant le règlement 2011-263 concernant les limites de vitesse sur le boul. Édouard VII**» est présenté au cours de la du conseil municipal pour adoption lors d'une séance subséquente. Ce règlement concerne les vitesses maximales de deux tronçons du boul. Édouard VII.

Les explications concernant ce règlement ont été données en séance tenante et des copies du règlement étaient disponibles pour les citoyens.

2018-06-169 - Avis de motion abrogeant l'article 2.7 du règlement 2017-356 et qui concerne les nuisances

Un avis de motion est, par la présente, donné par Madame la conseillère Marie-Ève Boutin qu'un projet de règlement portant le numéro 2018-372 a été présenté.

Le projet de règlement sera présenté au cours de la prochaine lors d'une séance subséquente. Ce règlement concerne l'abrogation de l'article 2.7 du règlement 2017-356 qui se lit comme suit :

«2.7 - L'exploitation des carrières, sablières, ou gravières

« L'exploitation des carrières, sablières, ou gravières, est autorisée les jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 06 h 00 à 18h 00 et le samedi pour chargement et livraison seulement, de 08 h 00 à 12 h 00. L'exploitation de ces industries à toute autre heure constitue une nuisance. »

Les explications concernant ce règlement ont été données en séance tenante et des copies du règlement étaient disponibles pour les citoyens.

2018-06-170 - Résolution approuvant l'annulation des contraventions émises en vertu de l'article 6.1.1. du règlement 2017-356, à la Carrière Demix;

Il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'approuver l'annulation des contraventions émises en vertu de l'article 6.1.1 du règlement 2017-356 concernant les contraventions aux dispositions de l'article 2.7 «L'exploitation des carrières, sablières, ou gravières»

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No 1	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	5	

ADOPTÉ

12 JUIN 2018

Point 9.4 - Discussions concernant le nettoyage du fossé en face du 411, Édouard VII

Point retiré puisqu'en attente du rapport de l'ingénieur.

Point 9.5 - Annulé

2018-06-171 - Résolution approuvant le changement du panneau numérique indiquant la vitesse sur le Boul. Édouard VII endommagé le 4 mai 2018

Il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'approuver la soumission de Signalisation Kalitec inc pour la fourniture d'un nouvel afficheur de vitesse radar Premium au coût de 4 865 \$ (avant taxes).

Les vents du 4 mai 2018 ont endommagé le panneau existant ce qui nécessite le remplacement de l'appareil.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No 1	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	5	

☞ ADOPTÉ ☞

2018-06-172 - Résolution approuvant les soumissions concernant l'aménagement de l'aire de jeux (bordures en bois et couvre-sol de sécurité) du parc de la rue Des Meuniers;

Il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents d'approuver les offres de services des entreprises suivantes pour la réalisation du parc de la rue Meuniers.

Fournisseurs	Produits	Coût (avant taxes)
Les épandages Robert	Fibre de jeux livré et installé	5 705.50 \$
Scierie Ormstown	Bois de pruche pour bordure des aires de jeux	1 607.00 \$
H. Milot inc	Tige fileté ½	125.50\$ + boulons

Ces dépenses seront applicables au fonds de parcs pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No 1	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	

12 JUIN 2018

Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	<u>5</u>	<u>0</u>

ADOPTÉ

2018-06-173 - Résolution approuvant le règlement d'urbanisme;

A)

Résolution approuvant le règlement numéro 369-2018 « Règlement sur le plan d'urbanisme»

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A19.1) la Municipalité a le pouvoir d'adopter, de modifier ou d'abroger un plan d'urbanisme sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité procède à la révision quinquennale de sa planification et de sa réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'urbanisme doit être conforme au schéma d'aménagement de la MRC Les Jardins-de-Napierville et à son document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté, le 10 avril 2018, le projet de règlement numéro 369-2018 révisant le plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion pour la présentation du projet de règlement révisant le plan d'urbanisme a été donné le 10 avril 2018;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro 369-2018 révisant le plan d'urbanisme remplacera le règlement numéro 111 suite à son entrée en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le règlement est adopté avec certaines modifications;

CONSIDÉRANT QU'en accord avec les dispositions de l'article 109.4 de la *Loi sur l'aménagement l'urbanisme* (RLRQ, c. A19.1) une rencontre publique a été tenue le 8 mai 2018;

Il est proposé, résolu UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS D'ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 369-2018 INTITULÉ «RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME »

B)

RÉSOLUTION

Règlement numéro 1200-2018 « Règlement de zonage »

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A19.1) la Municipalité a le pouvoir d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement de zonage sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité procède à la révision quinquennale de sa planification et de sa réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements doivent être conformes au plan d'urbanisme numéro 369-2018 ainsi qu'au schéma d'aménagement de

12 JUIN 2018

la MRC Les Jardins-de-Napierville et à son document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté, le 10 avril 2018, le projet de règlement numéro 1200-2018 révisant règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le règlement de zonage numéro 1200-2018, en conformité avec l'article 110.10.0 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A19.1)* et selon les procédures prévues à ladite Loi ;

CONSIDÉRANT QU'UNE assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement a été tenue le 8 mai 2018 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion pour la présentation du projet règlement révisant le règlement de zonage a été donné le 10 avril 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement est adopté avec certaines modifications;

Il est proposé, résolu UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS D'ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1200-2018 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE ZONAGE »

C)

RÉSOLUTION

Règlement numéro 2200-2018 « Règlement de lotissement »

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A19.1)* la Municipalité a le pouvoir d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement concernant le lotissement sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité procède à la révision quinquennale de sa planification et de sa réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements doivent être conformes au plan d'urbanisme numéro 369-2018 ainsi qu'au schéma d'aménagement de la MRC Les Jardins-de-Napierville et à son document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté, le 10 avril 2018, le projet de règlement numéro 2200-2018 révisant règlement de lotissement de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le projet de règlement de lotissement numéro 2200-2018, en conformité avec l'article 110.10.0 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A19.1)* et selon les procédures prévues à ladite Loi;

CONSIDÉRANT QU'UNE assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement a été tenue le 8 mai 2018;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion pour la présentation du projet de règlement révisant le règlement de lotissement a été donné le 10 avril 2018;

12 JUIN 2018

CONSIDÉRANT QUE le règlement est adopté avec certaines modifications;

Il est proposé, résolu UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS D'ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2200-2018 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT »

D)

RÉSOLUTION

Règlement numéro 3200-2018 « Règlement de construction »

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A19.1)* la Municipalité a le pouvoir d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement de construction sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité procède à la révision quinquennale de sa planification et de sa réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements doivent être conformes au plan d'urbanisme numéro 369-2018 ainsi qu'au schéma d'aménagement de la MRC Les Jardins-de-Napierville et à son document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté, le 10 avril 2018, le projet de règlement numéro 3200-2018 révisant règlement de construction de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le projet de règlement de construction numéro 3200-2018, en conformité avec l'article 110.10.0 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A19.1)* et selon les procédures prévues à ladite Loi ;

CONSIDÉRANT QU'UNE assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement a été tenue le 8 mai 2018 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion pour la présentation du projet de règlement révisant le règlement de construction a été donné le 10 avril 2018;

CONSIDÉRANT QUE le règlement est adopté avec certaines modifications;

Il est proposé, résolu Unanimement par les CONSEILLERS PRÉSENTS D'ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 3200-2018 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION »

E)

Règlement numéro 4200-2018 « Règlement sur les permis et certificats »

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A19.1)* la Municipalité a le pouvoir d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement concernant l'émission des permis et des certificats;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité procède à la révision quinquennale de sa planification et de sa réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements doivent être conformes au plan d'urbanisme numéro 369-2018 ainsi qu'au schéma d'aménagement de

12 JUIN 2018

la MRC Les Jardins-de-Napierville et à son document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté, le 10 avril 2018, le projet de règlement numéro 4200-2018 révisant règlement sur les permis et certificats de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le règlement sur les permis et certificats numéro 4200-2018, en conformité avec l'article 110.10.0 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A19.1) et selon les procédures prévues à ladite Loi;

CONSIDÉRANT QU'UNE assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement a été tenue le 8 mai 2018;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion pour la présentation du projet de règlement révisant le règlement sur les permis et certificats a été donné le 10 avril 2018;

CONSIDÉRANT QUE le règlement est adopté avec certaines modifications;

Il est proposé, résolu Unanimement par les CONSEILLERS PRÉSENTS D'ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 4200-2018 INTITULÉ « RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS »

F)

Règlement numéro 7200-2018 « Règlement sur les dérogations mineures »

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A19.1) la Municipalité a le pouvoir d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité procède à la révision quinquennale de sa planification et de sa réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements doivent être conformes au plan d'urbanisme numéro 369-2018 ainsi qu'au schéma d'aménagement de la MRC Les Jardins-de-Napierville et à son document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté, le 10 avril 2018, le projet de règlement numéro 7200-2018 révisant les règlements sur les dérogations mineures de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le règlement sur les dérogations mineures numéro 7200-2018, en conformité avec l'article 110.10.0 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A19.1) et selon les procédures prévues à ladite Loi ;

CONSIDÉRANT QU'UNE assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement a été tenue le 8 mai 2018 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion pour la présentation du projet de règlement révisant le règlement sur les dérogations mineures a été donné le 10 avril 2018;

CONSIDÉRANT QUE le règlement est adopté sans modification;

12 JUIN 2018

Il est proposé, résolu Unanimement par les CONSEILLERS PRÉSENTS D'ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 7200-2018 INTITULÉ « RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES »

G)

Règlement numéro 8200-2018 « Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale »

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A19.1)* la Municipalité a le pouvoir d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité procède à la révision quinquennale de sa planification et de sa réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements doivent être conformes au plan d'urbanisme numéro 369-2018 ainsi qu'au schéma d'aménagement de la MRC Les Jardins-de-Napierville et à son document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté, le 10 avril 2018, le projet de règlement numéro 8200-2018 révisant les règlements sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 8200-2018, en conformité avec l'article 110.10.0 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A19.1)* et selon les procédures prévues à ladite Loi;

CONSIDÉRANT QU'UNE assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement a été tenue le 8 mai 2018;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion pour la présentation du projet de règlement révisant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale a été donné le 10 avril 2018;

CONSIDÉRANT QUE le règlement est adopté sans modifications;

Il est proposé, résolu Unanimement par les CONSEILLERS PRÉSENTS D'ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 8200-2018 INTITULÉ « RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE ».

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No 1	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	5	

∞ ADOPTÉ ∞

2018-06-174 - Résolution approuvant une commandite pour l'activité de théâtre dirigée par Mme Josiane Roy (150 \$)

12 JUIN 2018

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'approuver l'octroi d'une commandite de 150 \$ pour l'activité de théâtre dirigée par Mme Josiane Roy à laquelle participent les élèves de l'école St-Jacques.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No 1	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	5	

∞ ADOPTÉ ∞

2018-06-175 - Résolution approuvant une commandite pour l'Association de soccer de Saint-Jacques-le-Mineur (250\$);

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'approuver l'octroi d'une commandite de 250 \$ à pour l'évènement de mois d'août organisé par l'Association de soccer de Saint-Jacques-le-Mineur.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No 1	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6		
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	4	

∞ ADOPTÉ ∞

2018-06-176 - Résolution approuvant un don du Grenier aux Mille Trouvailles à l'OPP (250 \$)

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'approuver que le Grenier aux milles trouvailles remette un don de 250 \$ à l'Organisme de participation de parents (OPP) de l'école St-Jacques.

Les fonds proviennent des revenus de la friperie Grenier des Milles Trouvailles.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No 1	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	

12 JUN 2018

Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	5	

∞ ADOPTÉ ∞

2018-06-177 - Résolution approuvant l'octroi d'un montant du Grenier aux Mille Trouvailles au Comité d'entraide de Saint-Jacques-le-Mineur (500 \$)

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'approuver que le Grenier aux Milles Trouvailles remette un don de 500\$ au Comité d'entraide de Saint-Jacques-le-Mineur.

Les fonds proviennent des revenus de la friperie Grenier des Milles Trouvailles.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No 1	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	5	

∞ ADOPTÉ ∞

2018-06-178 - Résolution approuvant l'octroi d'un montant du Grenier aux mille trouvailles pour l'activité de théâtre (100 \$)

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'approuver que le Grenier aux Milles Trouvailles remette un don de 100\$ à l'activité de théâtre dirigée par Mme Josiane Roy à laquelle participent les élèves de l'école St-Jacques.

Les fonds proviennent des revenus de la friperie Grenier aux Milles Trouvailles.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No 1	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	5	

∞ ADOPTÉ ∞

2018-06-179 - Résolution approuvant l'octroi d'un montant du Grenier aux mille trouvailles pour le club de soccer de Saint-Jacques-le-Mineur (250 \$)

12 JUIN 2018

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'approuver que le Grenier aux Milles Trouvailles remette un don de 250\$ pour l'évènement de mois d'août organisé par l'Association de soccer de Saint-Jacques-le-Mineur.

Les fonds proviennent des revenus de la friperie le Grenier aux Milles Trouvailles.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No 1	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	5	

∞ ADOPTÉ ∞

2018-06-180 - Résolution approuvant de la nomination d'un maire suppléant

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'approuver la nomination de la mairesse remplaçante Madame la conseillère Marie-Ève Boutin pour les quatre prochains mois.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No 1	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	5	

∞ ADOPTÉ ∞

Point 13- 2ième PÉRIODE DE QUESTIONS

- Dossier de la carrière et bruit des camions avant 6h;
- Point 9.6 pour préciser le besoin d'élagage;
- Point 10.1 pour l'accessibilité du parc
- Point 9.1 raison de la diminution de vitesse
- Propreté du boul. Édouard VII devant la carrière
- Date de rencontre avec Demix 17 juillet 2018 à 19h
- Vitesse sur montée St-Jacques

Fin de la période des questions à 20h12.

Point 14 - Prochaine rencontre le 10-07-2018, à 19h00.

2018-06-181 - Clôture de la séance

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Brault, appuyé par Madame Marie-Ève Boutin et il est résolu UNANIMEMENT par les

12 JUIN 2018

conseillers présents, que, les sujets prévus à l'ordre du jour étant tous épuisés, la séance est close. 20h12.

Lise Sauriol, mairesse

Édith Létourneau, directrice générale adjointe

END